



Traité Maasserot

Michna 9 - Chapitre 3

גִּפֶּן שֶׁהִיא נִטְוָעָה בְּחֶצֶר,
נוֹטֵל אֶת כָּל הָאֲשָׁכּוּל,
וְכֵן בְּרֵמוֹן, וְכֵן בְּאַבְטִיחַ,
דְּבָרֵי רַבִּי טַרְפוֹן.
רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר:
מִגֵּרְגֵר בְּאֲשָׁכּוּלוֹת, וּפּוֹרֵט בְּרֵמוֹן, וְסוֹפֵת בְּאַבְטִיחַ.
כְּסֹבֵר שֶׁהִיא זְרוּעָה בְּחֶצֶר, מִקְרִטִּים עָלֶיהָ עָלֶיהָ וְאוֹכֵל.
וְאִם צֶרֶף, תֵּיב.
הַסִּיאָה וְהָאֶזּוֹב וְהַקּוֹרְנִית שֶׁבְּחֶצֶר,
אִם הֵיוּ נִשְׁמָרִים, תֵּיבִין:

Lorsqu'une vigne est plantée dans une cour, il peut prendre toute la grappe, de même pour une grenade ou un melon, d'après Rabbi Tarfone. Rabbi 'Akiva dit : on égrène la grappe, la grenade, et on coupe le melon en tranches. Du coriandre qu'on a semé dans la cour, on peut le manger feuille par feuille ; s'il a mangé plusieurs feuilles ensemble, il est soumis aux dîmes. Le romarin sauvage, l'hysope, de thym qui sont dans la cour, si leurs propriétaires les gardent, ils sont soumis aux dîmes.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions